

Non à plus de travail du dimanche !

Solidarité avec les vendeuses !



Les citoyens et les citoyennes signataires demandent, conformément à l'article 62 de la Constitution du canton de Berne et à l'article 123 ss de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, que la décision du Grand Conseil du canton de Berne du 9 juin 2020 concernant l'adoption de la révision 2020 de la loi du commerce et de l'industrie (LCI) (projet principal et projet alternatif), publiée dans la Feuille officielle du 1^{er} juillet 2020, soit soumise à la votation populaire.

Seuls les citoyens et les citoyennes ayant le droit de vote dans la commune mentionnée en tête de liste peuvent apposer leur signature sur la liste ci-dessous. Ce formulaire doit être rempli à la main lisiblement par les signataires. Quiconque signe d'un autre nom que le sien ou falsifie de toute autre manière le résultat de la collecte des signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal.

Délai de remise des signatures au préposé ou à la préposée au registre des électeurs : le 1^{er} octobre 2020

NPA		Commune politique					
	Nom, prénom	Date de naissance			Adresse officielle	Signature	Contrôle
	écrire en majuscules	JJ	MM	AAAA			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							



A retourner de suite, entièrement ou partiellement rempli à : Comité contre le travail du dimanche, c/o Union syndicale du canton de Berne (USB), Monbijoustrasse 61, 3007 Berne.

Commande de feuilles de signatures supplémentaires : referendum@gewerkschaftenbern.ch ou 031 372 50 00

Le Comité se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus. Laissez ce champ vide svp.

Signatures déposées le (date).....

Le préposé ou la préposée au registre des électeurs de la commune de.....certifie que les signataires dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote au niveau cantonal et exercent leurs droits politiques dans la commune susmentionnée.

Sceau

Nom du préposé ou de la préposée au registre des électeurslieu et date.....

Nombre de signatures certifiéesSignature.....

Du temps pour la famille
Du temps pour les activités sociales
Du temps pour les loisirs



Non à plus de de travail le dimanche !
Signez le référendum maintenant !

Non à plus de travail le dimanche ! Solidarité avec les vendeuses !

2 dimanches par an, ça suffit ! Aujourd'hui déjà, les vendeuses doivent travailler six jours par semaine et deux dimanches par an, avec des horaires souvent très flexibles. Le personnel de vente refuse une extension du travail du dimanche parce qu'il détériore ses conditions de travail.

Le dimanche est un jour de repos ! Le dimanche est consacré aux loisirs et à la détente, ainsi qu'aux activités familiales ou sociales. Le personnel de vente, en majorité des femmes, doit aussi y avoir droit.

Imposer le travail du dimanche, c'est faire un affront au personnel de vente ! Pendant la crise du Corona, les vendeuses ont été considérées comme essentielles et ont reçu beaucoup d'éloges. Le Grand Conseil veut maintenant étendre le travail du dimanche. C'est scandaleux. Les applaudissements ne suffisent pas : le travail des vendeuses doit être revalorisé et non dévalorisé !

La protection dans le commerce de détail est insuffisante ! Dans le commerce de détail, les salaires sont bas et les conditions de travail difficiles. Pour une grande partie des salarié-e-s, il n'existe pas de CCT ni de partenariat social.

Pas de nouvel emploi à la clé ! L'extension du travail du dimanche est un jeu à somme nulle qui se fait sur le dos des employées. Les entreprises ne créent pas de nouveaux emplois et n'augmentent pas leur chiffre d'affaires. Parce que les consommateurs n'ont pas plus d'argent dans leur portemonnaie à dépenser.

Une menace pour le petit commerce ! Les horaires allongés favorisent les supermarchés et les grandes chaînes de magasins. Les petits magasins ne peuvent pas suivre et subissent une pression supplémentaire et inutile.

Plus d'information sur www.repos-du-dimanche-berne.ch

